



Le revenu d'inclusion sociale (REVIS)

Fiche réalisée en avril 2025.
Source : guichet.lu



Informations générales :

Les **bénéficiaires de la protection internationale** peuvent demander le REVIS de manière régulière.

Si une personne n'est **ni bénéficiaire de la protection internationale ni apatride**, elle doit, pour bénéficier du REVIS, avoir résidé **au moins 5 ans** au Luxembourg (de manière continue ou non) au cours des 20 dernières années et **avoir le statut de résident de longue durée**.

Le REVIS est composé de deux allocations différentes :

L'allocation d'inclusion

Aide financière qui donne des **moyens de subsistance** pour les personnes sans revenu ou qui ont un revenu qui n'atteint pas un certain seuil

L'allocation d'activation

Indemnité pour les personnes qui participent à des **mesures d'activation** dans le cadre du REVIS

Conditions générales :



Avoir un **droit de séjour**, avoir un **matricule** luxembourgeois et résider réellement à l'endroit où la **résidence principale** est établie

Avoir (seul ou avec sa **communauté domestique**) un revenu **inférieur aux seuils** prévus par la loi

Être âgé de plus de **25 ans**

Se renseigner sur toutes les possibilités d'aide au Luxembourg ou à l'étranger pour améliorer sa situation (droit aux indemnités de chômage, à une pension, etc.)

Être et rester inscrit à l'ADEM (chercher un travail)

Je ne suis pas inscrit à l'ADEM, je peux demander le REVIS si...

Je travaille **40h par semaine**

Je suis incapable de travailler pour des **raisons de santé physique ou psychique** (à prouver avec un certificat médical)

J'ai un avis de l'ADEM démontrant une **incapacité à intégrer le marché de travail ordinaire** (établi en fonction de ma situation personnelle, mes connaissances linguistiques et mon parcours professionnel)

Je reçois une pension de **vieillesse, d'invalidité** ou j'ai **plus de 65 ans**

Je reçois une indemnité pécuniaire de **maladie ou de maternité** ou je suis en **congé parental**

Je suis **aidant à domicile** d'une personne qui touche l'assurance dépendance

J'ai suis inscrit dans l'**enseignement secondaire classique ou général**

Je suis **travailleur indépendant** et mon **revenu professionnel** est inférieur au taux de salaire des travailleurs non qualifiés du régime de sécurité sociale ou égal ou supérieur au taux de salaire des travailleurs non qualifiés du régime de sécurité sociale

Qu'est ce qu'une communauté domestique ?

La communauté domestique désigne les personnes qui vivent dans le cadre d'un **foyer commun** et disposent d'un **budget commun** et qui ne peuvent fournir les **preuves matérielles** qu'elles résident ailleurs.

Ces preuves matérielles sont : le contrat de bail, les quittances de loyer, les titres de propriété d'un immeuble d'habitation, les documents bancaires/comptables prouvant le paiement du loyer ou le paiement des factures d'électricité, gaz, taxes communales.

Les preuves doivent couvrir au moins **une période de 6 mois** à compter de la date de la demande de REVIS.



Je n'ai pas le droit au REVIS si :

J'ai **arrêté ou diminué** volontairement mon travail

J'ai été licencié pour **faute grave**

Mes indemnités de chômage **ont été retirées**

Je n'ai pas respecté la convention de collaboration signée avec l'ADEM/ONIS

Je suis en **congé sans solde** ou en **congé pour travail à temps partiel** (secteur privé ou public)

J'ai quitté le Luxembourg pendant **plus de 35 jours** au cours d'une année civile

Les organisations impliquées



FNS : Fonds national de solidarité : s'occupe de la gestion du REVIS (gestion des demandes, des décisions, des paiements etc.)

ONIS : Office national d'inclusion sociale = s'occupe du suivi intensif de bénéficiaires et des mesures de stabilisation et/ou d'activation

ADEM : Agence pour le développement de l'emploi = s'occupe du suivi régulier de bénéficiaires et de l'organisation des mesures en faveur de l'emploi

J'ai moins de 25 ans, je peux demander le REVIS si...

j'élève un enfant pour lequel je touche des allocations familiales

Je suis **enceinte d'au moins 7 mois** (à prouver avec le certificat qui indique la date d'accouchement)

Je suis majeur et ne peut pas gagner ma vie dans les limites prévues par la loi à cause d'**une maladie ou d'un handicap**

Je suis **aidant à domicile** d'une personne qui touche l'assurance dépendance



Pas de dérogation possible en cas de :

mesure de **détention préventive** ou **peine privative de liberté**

Une personne peut cependant demander le REVIS si :

elle est soumise au régime de **semi-liberté** ou bénéficie d'une **suspension de l'exécution** de la peine d'une libération conditionnelle ou d'un placement sous **surveillance électronique**

elle poursuit des **études supérieures**

elle bénéficie d'une **attestation de prise en charge**



La demande de REVIS

Fiche informative mise à jour en mai 2025

Source : fns.public.lu



Comment le montant du REVIS est-il calculé ?

Le montant du REVIS est déterminé en fonction de la **communauté domestique et de ses revenus**

Le demandeur doit déclarer au Fonds National de Solidarité (FNS) son revenu intégral brut, toute sa fortune et celle de sa communauté domestique



Certains revenus doivent être déclarés et certains revenus ne doivent pas être déclarés

Quels documents dois-je joindre à ma demande ?

La copie de la **carte d'identité** de tous les demandeurs adultes

La preuve de mon séjour légal au Luxembourg pendant une période de **5 ans** (pour les personnes qui ne sont ni apatride ni bénéficiaire de la protection internationale)



La copie de la décision de protection internationale du Ministère

Le **RIB** (relevé d'identité bancaire) du demandeur principal

S'il manque un document, le FNS vous contacte

Les étapes de la demande

L'envoi de la demande



L'entretien et le plan d'activation

Toutes les informations sur la communauté domestique doivent être **regroupées et signées**

Pour **chaque membre adulte** de la communauté domestique, **un formulaire de demande** doit être complété et signé et ajouté à la première partie du dossier

Chaque demandeur de moins de 65 ans et apte au travail est invité à un **entretien** avec l'ADEM, à la suite duquel l'ADEM juge soit :

- qu'il est apte à intégrer le marché de l'emploi et sera **inscrit à l'ADEM et suivi comme demandeur d'emploi**. Pour continuer à bénéficier de l'aide financière, il doit rester inscrit et rechercher activement un emploi
- qu'il présente des besoins spécifiques en matière d'activation sociale et professionnelle et est orienté sur base d'un avis motivé de l'ADEM vers l'Office national d'inclusion sociale (**ONIS**).

Où dois-je envoyer ma demande ?



directement **par courrier** à l'adresse du Fonds National de Solidarité (FNS) :
8-10 Rue de la Fonderie
1531 Gare Luxembourg



La demande peut être remplie avec l'aide de l'assistant social de votre commune (service des affaires sociales) ou avec l'aide d'un membre du personnel du FNS

La décision d'octroi ou de refus du REVIS



est remise par **lettre recommandée** dans les meilleurs délais

En cas de décision négative, il est possible d'effectuer un recours dans un délai de **40 jours**